

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 38 (1953)
Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit
mutuel (Système Raiffeisen)



Régie des annonces : ANNONCES SUISSES S.A.
Genève, Lausanne, Zurich, St. Gall et succursales Prix du mm. 15 c.



Paraît chaque mois

Abonnements obligatoires
pour les Caisses affiliées (10 ex.
par centaine de sociétaires) : Fr. 3.—
Abonnements facultatifs : Fr. 2.50
Abonnements privés : Fr. 4.—

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (H. Serex, sous-directeur) à St-Gall. Tél. (071) 2 73 81

Impression : Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne

La revision dans les associations coopératives

Nous ne saurions assez insister sur l'importance d'un bon contrôle et d'une revision efficace des coopératives et associations agricoles et viticoles. Nous avons déjà eu l'occasion de traiter ce sujet. Il vaut la peine d'y revenir, en donnant également dans nos milieux une large publicité à l'article suivant de M. P. Gilliéron, paru dans la *Terre vaudoise*, l'organe de la Chambre vaudoise d'agriculture :

Le développement des organisations agricoles et viticoles allant toujours croissant, il nous semble utile de rappeler aux comités combien leur responsabilité est engagée vis-à-vis de la société et l'importance qu'il est nécessaire d'attacher à la comptabilité en général ainsi qu'à la vérification des comptes et ceci encore plus lorsqu'une organisation exerce une activité commerciale.

Tout d'abord il faut que la comptabilité soit adaptée aux besoins de chaque société, qu'elle soit claire et précise tout en restant simple.

D'autre part, en fin de chaque exercice, les mêmes soucis et les mêmes questions se posent aux caissiers : le bouclage des comptes et l'établissement du bilan et du compte de pertes et profits.

Nous croyons le moment venu, en cette fin d'année, de rappeler aux comités des organisations agricoles telles que sociétés de laiterie, sociétés d'agriculture, syndicats agricoles, sociétés de battoir à grains, caisses d'assurance du bétail, syndicats d'élevage, ainsi qu'aux organisations viticoles, que depuis plusieurs années déjà la Chambre vaudoise d'agriculture à Lausanne, rue Beau-Séjour, possède un office fiduciaire.

Cet office se charge de l'organisation des comptabilités, de la révision et du bouclage des comptes, ainsi que de toutes les questions fiscales. Nous nous rendons compte bien souvent que beaucoup de sociétés ont besoin d'un office fiduciaire qui soit à leur disposition non seulement pour vérifier, mais organiser, orienter, instruire, conseiller.

En outre, trop nombreux sont les caissiers qui, malgré toute leur volonté, ne sont pas à même d'établir un bilan et un compte de pertes et profits et de présenter en détail les comptes de la société lors d'une assemblée générale.

Notre office est là pour remédier à toutes ces lacunes en effectuant le bouclage des comptes d'après le détail des recettes et des dépenses et en réduisant le travail du caissier au strict minimum.

Expériences faites, nous recommandons vivement la vérification des comptes par un office fiduciaire, en dehors de la vérification effectuée statutairement par la commission de gestion.

La revision professionnelle, régulière ou périodique, par un office fiduciaire, des associations agricoles, notamment de celles qui exercent une activité commerciale, ne saurait assez être recommandée. Elle est indiquée également pour les petites sociétés dont les livres ne sont pas tenus par un comptable qualifié. La Chambre vaudoise d'agriculture a été bien inspirée en créant dans son sein un Office fiduciaire agricole spécialisé et nous ne saurions assez l'en féliciter.

Depuis longtemps déjà, sous l'impulsion de l'Office de revision de l'Union, les Caisses Raiffeisen se préoccupent de la bonne organisation et de la saine administration des diverses coopératives et associations agricoles qu'elles financent ou soutiennent d'une manière ou de l'autre. Lors des revisions des Caisses, un relevé des comptes annuels de ces sociétés est toujours réclamé et soumis à une critique objective. Et partout où le bilan dénote des insuffisances comptables ou des situations anormales, des démarches sont faites auprès des organes responsables respectifs en vue d'aboutir à l'amélioration utile ou à l'assainissement nécessaire.

Les dirigeants des Caisses Raiffeisen montreront en conséquence toute la compréhension voulue pour l'appel que lance le collaborateur de la Chambre vaudoise d'agriculture et ils se feront certainement un agréable devoir de soutenir cette louable initiative. Ils ont de nombreuses pos-

sibilités de le faire, soit parce que leur Caisse Raiffeisen aide financièrement ces sociétés et se doit par conséquent de veiller à leur bonne administration, soit parce qu'ils sont personnellement membres de ces associations et siègent fréquemment dans leurs organes d'administration ou de contrôle.

Notre pays possède un nombre considérable de coopératives et d'associations agricoles de tous genres : sociétés d'agriculture, moulins agricoles, sociétés de laiterie et de fromagerie, syndicats d'alpage et d'élevage, battoirs à grains, associations vinicoles, coopératives de consommation, etc.

La majeure partie de ces sociétés sont certainement gérées normalement et réalisent tant bien que mal leurs objectifs, encore que leur activité commerciale et leurs méthodes de travail seraient susceptibles souvent d'être perfectionnées et poussées. Malheureusement, il en est aussi de celles dont l'administration est notoirement insuffisante et qui se trouvent dans une situation quelque peu précaire. Les unes plient sous le poids de charges immobilières écrasantes ou traînent, comme le forçat son boulet, des stocks de marchandises et des crédits en souffrance considérables. Dans d'autres, la tenue de la comptabilité et l'établissement des comptes annuels laissent également beaucoup à désirer, le registre des sociétaires n'est pas régulièrement tenu, les déclarations d'adhésion font défaut et les inscriptions au registre du commerce ne se font pas ponctuellement.

Relevons en passant que nombre de coopératives se trouvent souvent dans une situation difficile parce qu'elles ont trouvé à emprunter avec trop de facilité. Combien de banques leur ont accordé en effet, sur la base de la responsabilité illimitée ou le cautionnement des sociétaires, tous les crédits qu'elles sollicitaient, sans étudier la situation, sans exiger seulement la production d'un bilan et sans prévoir un

plan de travail et d'amortissement approprié. Ces facilités d'emprunter ont alors poussé souvent ces sociétés à s'engager au-delà de leurs possibilités, à faire des achats et des constructions onéreux, à constituer des stocks irrationnels de marchandises et à faire des crédits exagérés à leur clientèle.

Le crédit agricole n'a pas les mêmes aspects que le crédit commercial. Tout distributeur de crédit agricole a le devoir de se documenter tout d'abord sur le but des emprunts sollicités et de surveiller ensuite l'emploi judicieux des fonds et l'amortissement rationnel de la dette contractée. Cela est nécessaire non seulement pour les prêts aux particuliers mais encore et surtout pour les avances aux sociétés et corporations. L'établissement financier qui accorde un crédit à une coopérative agricole doit exercer sur cette dernière une surveillance constante et veiller notamment que ses assises juridiques soient saines, que la comptabilité soit bien tenue, le bilan régulièrement dressé et adopté par l'assemblée générale. Un plan d'amortissement des machines et installations sera toujours prévu et rigoureusement observé. En agissant ainsi, le créancier contribuera déjà beaucoup à la bonne marche des sociétés.

Le créancier qui croit pouvoir se dispenser de cette surveillance sous le prétexte que son crédit est garanti par la responsabilité solidaire ou le cautionnement des sociétaires encoure une lourde responsabilité et pourrait bien rencontrer un jour des difficultés. La responsabilité illimitée, qui est en soi une admirable chose, est devenue trop souvent un oreiller de paresse et de négligence. Les coopératives exerçant une activité commerciale nécessitant l'emploi de crédits importants devraient toujours exiger de leurs sociétaires la souscription d'un *capital social* (parts d'affaires) d'un montant approprié. Le défaut de tout capital social est souvent une importante lacune d'organisation de nos coopératives agricoles.

Une faiblesse de la coopération agricole en Suisse est la dispersion et l'isolement des diverses coopératives locales. L'expérience enseigne que la coopération agricole n'est vraiment féconde qu'exercée dans le cadre d'une fédération générale effectuant la direction supérieure, contrôlant l'organisation et l'activité de chaque coopérative et assurant la défense générale de leurs intérêts bien entendus et de ceux de leurs sociétaires.

C'est là ce qui se pratique à l'étranger et tout spécialement dans les pays neufs, où la loi oblige généralement toutes les sociétés coopératives agricoles à faire partie d'une fédération ou société de revision.

Une organisation semblable existe déjà en Suisse, par exemple chez les Caisses Raiffeisen, chez les coopératives de consommation, dans quelques fédérations de syndicats agricoles, notamment dans celle de la Suisse orientale (VOLG), à Winterthour.

Prenons l'exemple des Caisses Raiffeisen. Leur groupement en une association nationale avec office de revision a permis une judicieuse organisation, des méthodes rationnelles de travail, d'administration et de contrôle qui ont largement contribué à leur bonne santé, à leur développement et à leur prospérité. Toutes les Caisses Raiffeisen ont la même comptabilité, utilisent des livres identiques, ont un même formulaire d'actes. Les organes d'administration et de contrôle ont à leur disposition un manuel de comptabilité et des guides pratiques d'administration et de contrôle qui leur permettent de remplir leur tâche de façon rationnelle, avec un maximum de précision et de sûreté. L'Office de revision instruit les dirigeants et déploie systématiquement ses efforts pour perfectionner l'administration, prévenir les fautes, les irrégularités, le laisser-aller, la négligence. Les reviseurs sont des conseillers, de véritables collaborateurs des Caisses locales; ils ne se contentent pas simplement de « signaler » les lacunes éventuelles, comme se bornent à le faire trop souvent les sociétés fiduciaires privées, mais ils interviennent jusqu'à ce que ces lacunes soient entièrement comblées; ils guident et aident les dirigeants en ayant toujours en vue la défense des intérêts des sociétaires, la pratique fidèle des principes coopératifs, le progrès constant des Caisses et du mouvement tout entier.

Ce que les Caisses Raiffeisen ont ainsi acquis dans ce domaine, les autres coopératives et associations agricoles pourraient fort bien l'obtenir aussi.

Pour cela, il faut que les Fédérations agricoles, les Unions de paysans, les Chambres d'agriculture constituent dans leur sein ou se réunissent pour instituer une société générale de revision qui serait

chargée du contrôle professionnel des coopératives agricoles. Une semblable société générale de revision pour les coopératives et associations agricoles donnerait de l'essor et de l'efficacité au mouvement coopératif suisse, tout en procurant davantage de sécurité à ses adhérents et à l'économie générale.

Les coopératives agricoles ont encore de larges possibilités d'action qu'il importe aujourd'hui de mettre pleinement en valeur. Leurs dirigeants et leurs sociétaires sont pleins de bonne volonté. Ils ne demandent qu'à collaborer à toute action qui serait entreprise dans ce but. Ce qui manque en effet à la plupart de nos associations agricoles pour faire du bon travail, c'est l'instruction, c'est le véritable esprit coopératif et la pratique des affaires, le contact permanent avec un organe qui les conseille, les assiste, et, si c'est nécessaire, qui ordonne même les réformes utiles pour éviter des difficultés et des pertes dans les périodes de transitions et de fluctuations économiques. La revision fiduciaire est un besoin naturel des coopératives agricoles. En inculquant la véritable conception de l'idée et du travail coopératifs une institution de revision est capable d'améliorer considérablement la situation et de pousser l'activité des coopératives les plus arriérées, de même qu'elle peut transformer et gagner à l'idée coopérative des villages et des districts entiers.

Pour améliorer ses conditions d'existence l'agriculture doit, aujourd'hui plus que jamais, faire preuve d'esprit d'initiative, pratiquer l'effort personnel, la solidarité et l'entraide. Nos chefs paysans et nos associations agricoles doivent prêter une attention particulière au rôle de premier plan que joue la revision dans le mouvement coopératif. La création d'offices de revision des coopératives agricoles est facilement réalisable. Ces institutions marqueraient le premier pas vers la réglementation légale dans ce domaine que le législateur eût été certainement bien inspiré d'introduire déjà lors de la dernière revision du code fédéral des obligations.

Le marché de l'argent et les taux d'intérêts

Comme d'habitude le rapport de la Banque nationale suisse constitue un exposé complet — et fort intéressant parce qu'il est réduit aux éléments essentiels — de l'économie financière suisse en 1952.

Nous en donnons l'extrait suivant concernant le marché de l'argent et des capitaux :

La liquidité qui a en général régné sur le marché de l'argent en 1952 ressort de la modicité des engagements de l'économie au titre des effets de change et du faible montant des avances sur nantissement. Comme nous l'avons déjà signalé, les avoirs en compte de virements à la Banque nationale (hormis l'avoir de la Confédération) se chiffraient à 1177 millions de francs en moyenne annuelle, accusant ainsi une régression de 92 millions par rapport à l'année précédente. Après avoir

avancé, dans les premières semaines de l'exercice, de 1,1 à 1,3 milliard de francs en chiffre rond, pour se maintenir à ce niveau jusque vers la fin de mars, les avoirs en comptes de virements ont rétrogradé à près de 900 millions de francs jusqu'au dernier jour du semestre. Dans la seconde moitié de l'exercice, l'amortissement de rescriptions fédérales représentant 146,5 millions de francs et le remboursement de l'emprunt fédéral 3 ¼ % de 164 millions de francs émis en 1943 ont apporté de nouvelles disponibilités au marché de l'argent. La reprise de dollars par la Banque nationale a, elle aussi, contribué à entretenir la liquidité du marché. Les grandes banques et les banques cantonales ont sans cesse disposé ensemble de 60 à 70 % en chiffre rond des avoirs déposés à la Banque nationale suisse, tandis que les banques de moyenne importance et les petites banques, ne possédant souvent que peu de ressources liquides, se sont procuré des moyens sur le marché en empruntant de l'argent au jour le jour ou des capitaux à terme. Les banques se sont aussi intéressées dans une mesure accrue à l'émission de bons de caisse.

Les taux d'intérêt du marché de l'argent se sont maintenus à leur niveau peu élevé. Les taux officiels de la Banque nationale suisse — taux d'escompte 1 ½ %, taux des avances sur nantissement 2 ½ % — de même que le taux privé de 1 ½ % appliqué aux acceptations de banque et aux effets commerciaux de premier ordre, sont de nouveau demeurés les mêmes. Le taux pour l'argent au jour le jour a reculé de 1 ¼ à 1 % au milieu de janvier; il est remonté à 1 1/8 % pendant l'exercice et il s'inscrivait à 1 ¼ % en décembre.

Les intérêts passifs des banques ont fait preuve d'une stabilité remarquable. Dans les premiers mois de l'année, la Banque nationale suisse a été appelée encore trois fois, en vertu de l'art. 10, alinéa 1, de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, à donner son avis sur des élévations du taux de bons de caisse. Pour un taux de 2 ¾ à 3 %, le délai d'échéance des bons de caisse émis par les banques cantonales va en règle générale de 4 à 10 ans, celui des grandes banques et des banques locales de 3 à 6 ans. Dans l'ensemble, le taux pour les dépôts d'épargne n'a pas été modifié; il continue de se maintenir entre 2 et 2 ½ %. Le taux servi aux dépôts d'épargne par 12 banques cantonales importantes est demeuré à 2,31 %, en moyenne annuelle pour l'exercice 1952 également. Hormis quelques exceptions sans importance, le taux pour les hypothèques de premier rang est, lui aussi, resté sans changement à 3 ½ %.

L'évolution du marché des capitaux s'est déroulée dans le calme. Comme le montre notamment le rendement des fonds d'Etat suisses, la demande de valeurs de placement a continué à l'emporter sur l'offre. Calculé en tenant compte de la date de remboursement la plus rapprochée, ce rendement était de 2,90 % à la fin de 1951; il a fléchi ensuite à 2,67 % au milieu de mars 1952 pour remonter à 2,85 % jusqu'à la fin de mai. Du commencement d'août à la fin de 1952, il a constamment oscillé autour de 2,70 %.

Le nombre et surtout le montant des emprunts suisses par obligations émis en 1952 ont été sensiblement inférieurs aux chiffres correspondants de l'exercice précédent. Il en est de même pour le montant des émissions

d'actions suisses. En revanche, le marché des capitaux a été mis à contribution dans une mesure beaucoup plus forte par le placement d'emprunts étrangers.

Les émissions publiques d'obligations et d'actions ont prélevé 645 millions de francs d'argent frais sur le marché des capitaux; comme les remboursements ont atteint 320 millions, le montant effectivement demandé au marché des capitaux s'élève à 324 millions de francs contre 386 millions l'année précédente.

A côté des émissions d'emprunts, l'activité du Fonds de compensation de l'Assurance vieillesse et survivants en matière de placement a continué de jouer un rôle dans l'évolution du marché des capitaux. Au cours de 1952, les nouveaux placements de capitaux et achats de titres effectués par cette institution se sont montés à 457 millions de francs. Ses investissements s'élevaient ainsi à 2195 millions de francs en tout à la fin de 1952; de ce montant, 739 millions sont allés à la Confédération et 597 millions à des cantons et à des communes. Les prêts accordés aux centrales de lettres de gage et aux banques cantonales sont inférieurs à ceux de l'année précédente.

L'évolution de la situation générale se reflète aussi dans les bilans des 52 banques qui fournissent des données mensuelles. L'affaiblissement des forces d'expansion dans l'économie ressort surtout de la diminution que l'activité des opérations de crédit a subie par rapport à l'année précédente. Une comparaison des chiffres constatés entre janvier et novembre 1952 et ceux de la période correspondante de 1951 révèle que le montant global des crédits accordés en 1952 (effets de change, comptes débiteurs, avances en comptes courants et prêts à des corporations de droit public, placements hypothécaires) a augmenté de 701 millions de francs contre 851 millions en 1951. En ce qui concerne les composants du crédit, on voit que les comptes débiteurs ont progressé de 151 millions de francs au lieu de 473 millions un an auparavant. Les avances et les prêts aux corporations de droit public ont moins augmenté. De janvier à novembre 1952, les placements en effets de change se sont réduits d'un montant inférieur à celui de la période correspondante de 1951. On a relevé en revanche une expansion marquée des opérations hypothécaires, dont les placements se sont accrus de 492 millions de francs en 1952 contre 383 millions l'année précédente. L'afflux de fonds étrangers a enregistré une augmentation relativement faible. Les fonds confiés aux banques par le public (dépôts d'épargne, livrets de dépôt et obligations de caisse) ont augmenté de 602 millions de francs au lieu de 390 millions.

* * *

Dès le début de 1953, la liquidité s'est continuellement accentuée sur le marché de l'argent et des capitaux. L'offre dépasse de plus en plus la demande. La congestion est confirmée par la hausse des cours en bourse, le rendement des valeurs à revenu fixe s'effritant jusqu'à 2 ½ %. Les émissions publiques sont de plus en plus rares. Elles se font normalement en ce moment au taux de 3 %, mais à un

cours au-dessus du pair, de sorte que le rendement effectif n'est pas supérieur à 2,9 % et cela pour un terme prolongé, de 15 à 20 ans. Les derniers bulletins de situation de la Banque nationale suisse font état d'une diminution des crédits utilisés et d'une nouvelle augmentation des avoirs à vue. L'abondance actuelle de disponibilités exerce une pression accentuée sur les taux créanciers. Les banques prédominantes enrayent l'offre d'argent en ne bonifiant plus que 2 ¾ % pour les obligations de caisse, qu'elles n'émettent encore que pour des montants limités et en prolongeant le terme à 6 ans et plus. La situation tend à devenir de nouveau défavorable pour les déposants et risque de provoquer des perturbations économiques regrettables.

Les résultats de l'industrie bancaire pour 1952 sont généralement excellents. Les bilans sont en progression et les bénéfices réalisés importants. L'afflux d'argent du public s'est poursuivi et des augmentations de dépôts de 5 à 10 % ne sont pas rares, spécialement chez les établissements régionaux. L'appel au crédit est resté également considérable, la conjoncture économique étant toujours favorable, notamment dans l'industrie du bâtiment.

Les *Caisses Raiffeisen* ont également accusé l'an dernier un développement réjouissant. Sur la base des comptes qui sont déjà parvenus à l'Union, on peut supputer une augmentation globale des bilans de 5 % environ.

Tenant bien compte de l'évolution actuelle du marché de l'argent et des capitaux, les dirigeants des Caisses adopteront pour le début du nouvel exercice l'échelle suivante de *taux créanciers*:

obligations: 2 ¾ — 3 % à 5 ans de terme au moins (le taux de 3 % ne sera même concédé que pour les conversions de titres)

caisse d'épargne: 2 ¼ — 2 ½ %

compte courant: 1 — 1 ½ %.

En partant de cette échelle et à condition de bien utiliser les disponibilités, on pourra appliquer normalement 3 ½ % aux créances hypothécaires de premier rang, avec 3 ¾ — 4 % aux prêts hypothécaires de second rang avec garantie complémentaire et 4 — 4 ¼ % pour les avances sur cautions ou engagement de bétail. Les Caisses bien fondées, c'est-à-dire celles dont les réserves se montent au moins à 5 % du bilan, pourront encore améliorer les taux de ces deux dernières catégories de prêts.

LA BANQUE EN SUISSE EN 1951

L'annuaire statistique des banques suisses pour 1951, qui vient de paraître avec un certain retard, fournit comme à l'accoutumée une intéressante vue d'ensemble de la situation des établissements de crédit en Suisse.

Cette importante étude statistique englobe les 1337 instituts bancaires du pays soumis à la loi fédérale sur les banques. Y compris les banques privées et les succursales de banques étrangères, il existe en Suisse 3748 comptoirs bancaires (sièges, succursales, agences).

A fin 1951, la somme totale des bilans de tous les instituts bancaires englobés dans la statistique s'élevait à 28 milliards 900 millions de francs, en augmentation de 1 milliard 515 millions sur l'année précédente.

Le tableau ci-après, outre qu'il énumère les différents groupes de banques, fait ressortir leur importance respective :

	Nombre de banques	Somme du bilan en millions de fr.	Répartition en %
Banques cantonales	27	11 011	38,1
Grandes banques	5	8 410	29,1
Banques locales	171	5 323	18,4
Caisses d'épargne	118	2 348	8,1
Caisses de crédit mutuel	946	1 042	3,6
Autres banques	70	766	2,7
	1 337	28 900	100,0

La somme des bilans est en progression constante depuis de nombreuses années, comme en fait foi le tableau suivant :

Années	Somme du bilan Fr.
1930	21,5 milliards
1935	17,5 »
1940	17,7 »
1945	20,9 »
1950	27,3 »
1951	28,9 »

Ce développement, conforme aux circonstances économiques, n'est pas le même pour les différents groupes bancaires. De 1945 à 1951, les grandes banques accusent une augmentation de bilan de 51,7 %, les Caisses de crédit mutuel de 40,8 %, les banques locales de 40,25 %, les Caisses d'épargne de 31 %, les banques cantonales venant en dernier lieu avec 25,9 %.

Le chiffre d'affaires réalisé en 1951 par les six groupes de banques de la statistique s'élève à 295 milliards de francs, ce qui représente une augmentation de 40 milliards de francs sur l'exercice précédent.

Le passif des bilans est formé de deux éléments principaux : les fonds propres et les fonds des tiers.

Les *fonds propres* atteignaient à fin 1951 2474 millions de francs, dont 1561,4 millions de capital et 912,6 millions de réserves. Durant l'exercice, le capital a augmenté de 23 millions et les réserves de 44 millions de francs. La progression de ce dernier chapitre a atteint le chiffre le plus important enregistré depuis les années exceptionnellement favorables d'avant 1930.

Les *fonds étrangers*, c'est-à-dire les fonds confiés par les tiers, se sont élevés à 25 milliards 744 millions de francs. De 15,2 milliards en 1940, ils ont passé à 18,3 milliards en 1945, à 24,3 milliards en 1950 et à 25,7 milliards en 1951.

L'accroissement des dépôts se marque à toutes les rubriques du bilan. Pour ne prendre que les postes principaux, nous relevons une augmentation de 217 millions sur les *comptes de chèques et créanciers à vue*, qui dépassent pour la première fois 6 milliards de francs.

Comme l'année précédente, 1951 a de nouveau été favorable à la constitution de l'épargne. En effet, les *dépôts en caisse d'épargne* et les livrets de dépôts ont atteint un nouveau record à plus de 8,6 milliards de francs, accusant un accroissement de 372 millions en comparaison de l'année précédente. Cette augmentation est naturellement due, à concurrence de 197 millions, aux intérêts, mais ils n'en reste pas moins que ces intérêts ne se dépensent pas (ou se compensent par un fort excédent de versements sur les retraits) et que la masse de capitaux épargnés s'accroît très sensiblement — sans compter l'épargne forcée, AVS, caisses de pensions, assurances, etc. Depuis la fin de la guerre il s'est créé plus de 700 000 nouveaux carnets d'épargne, de sorte que leur nombre était, il y a une année, de 5 154 000, dépassant de 400 000 le nombre des habitants du pays. Ce qui montre que l'épargne est chez nous très populaire est le fait que, sur ce nombre de carnets, 91 % sont des « petits » carnets (moins de 5 000 francs) et bénéficient ainsi du privilège en cas de faillite, de sorte qu'au total le 86,8 % des capitaux d'épargne jouissent de la garantie de la loi fédérale sur les banques.

Sur *livrets de dépôts*, au nombre de 415 627, sont placés 1083 millions, soit 54 millions de plus qu'en 1950.

Le montant des *obligations de caisse* dépend essentiellement de la politique

bancaire. En 1950 les banques suisses avaient observé dans ce domaine une grande réserve qui s'est atténuée en 1951. Il en est résulté un afflux de 241 millions, portant le montant de ces dépôts à 4 milliards 744 millions, cela malgré la diminution du taux moyen d'intérêt moyen de ces titres de 3,02 à 2,99 %, ce qui est un record de baisse.

Si l'on considère comme épargne les carnets d'épargne, les livrets de dépôts et les obligations de caisse, le *total de l'épargne suisse* atteignait à fin 1951 14,4 milliards de francs. Il était de 11,2 milliards à fin 1945, à la fin de la guerre, et de 9,8 milliards en 1940. Mais il convient de relever que le 77 % de ce montant se trouve dans 9 cantons seulement : Zurich, Berne, Saint-Gall, Argovie, Bâle-Ville, Thurgovie, Soleure, Lucerne.

A l'actif du bilan général, les *disponibilités en caisse*, comptes de virement et chèques postaux s'élevaient à 1378 millions, montant supérieur à celui de fin 1950 (1279 millions) mais inférieur à celui de fin 1949 (1538 millions).

Le *portefeuille des effets de change* ne présente que peu de variations : de 2433 millions en 1949 et de 2482 millions en 1950, il était de 2424 millions en 1951. Ce poste contient d'ailleurs plus du 80 % des rescriptions et bons du trésor émis par la Confédération, c'est-à-dire 891 millions à la fin de l'exercice.

Les *débiteurs* sous toutes les formes (comptes courants et prêts à terme fixe) étaient en augmentation de 640 millions, s'inscrivant pour 6 milliards 597 millions de francs, ce qui est dû aux importations à des prix élevés, à la forte activité industrielle et commerciale, au développement de la construction. A fin 1951 le nombre des crédits de construction accordés était de 9990 pour 1137 millions et le nombre des crédits utilisés de 9186, pour 713 millions de francs.

L'activité dans l'industrie du bâtiment se répercute automatiquement dans les *placements hypothécaires* qui ont passé d'une année à l'autre de 11 914 à 12 563 millions (dont la moitié auprès des banques cantonales), ce qui autorise à estimer à 25 milliards l'endettement hypothécaire en Suisse. Le taux moyen d'intérêt fléchit toujours : 3,58 % en 1948, 3,56 % en 1949, 3,55 % en 1950, 3,54 % en 1951.

Le *bénéfice brut*, en augmentation de 44 millions sur celui de 1950, se chiffre par 514 millions. Les charges totales ont été de 370 millions ; les dépenses d'administration (organes de la banque et traitement du personnel) se sont élevés à 218,4 millions, à quoi il faut ajouter 19 millions versés aux institutions de pré-

voyance. L'effectif total du personnel de banque est de 20 989. En 1951, les banques ont également versé près de 35 millions au fisc sous forme d'impôts et de taxes. Les pertes et amortissements ont absorbé 41,6 millions.

Il est intéressant de relever que les frais d'administration (y compris les impôts) représentent le 1,14 % de la somme du bilan, soit 2,08 % pour les grandes banques, 0,80 % pour les banques régionales, 0,66 % pour les banques cantonales, 0,45 % pour les Caisses d'épargne et 0,43 % pour les Caisses de crédit mutuel.

Le *bénéfice net* a augmenté en 1951 de 18 millions et se chiffre par 143 millions. De ce bénéfice un montant de 93 millions a été attribué à titre de rémunération du capital et 42 millions environ versés aux réserves ouvertes. Le dividende moyen en pour cent du capital à renter se chiffre à 6,07 % pour les banques par actions et à 4,86 % pour les banques coopératives.

Il y aurait encore à glaner nombre de renseignements intéressants dans cette volumineuse statistique bancaire. Nous aurons l'occasion de revenir encore sur un point ou sur l'autre, notamment sur les résultats d'une enquête spéciale concernant les crédits garantis par cautionnement.

Une curieuse coopérative

Nous glanons dans *Initiation à la pratique de la coopération*, une récente publication du Bureau international du Travail — sur laquelle nous aurons encore l'occasion de revenir — l'intéressante relation suivante :

Il y avait au Pendjab, dans le nord de l'Inde, une société de crédit dont aucun des membres ne savait lire ou écrire quelque langue que ce fût. Et cependant, la coopérative accordait des prêts, fixait et recouvrait des versements à compte et assurait des avantages d'une valeur inestimable à ses membres. Comme beaucoup de gens peu instruits, ceux-ci avaient une excellente mémoire et avaient l'habitude de garder toutes les transactions présentes à l'esprit jusqu'aux visites périodiques d'un comptable itinérant qui tenait les livres. Sans doute n'est-ce pas là une solution recommandable, mais la coopérative a obtenu les meilleurs résultats, réfutant ainsi l'objection constamment répétée que la coopération ne saurait s'étendre à certains groupes de la population, bien que ceux-ci soient très méritants, étant donné leur manque d'instruction et d'intelligence.

La Caisse Raiffeisen vivifie la communauté villageoise



La Caisse Raiffeisen a pour but de développer l'épargne et le crédit populaire selon les principes chrétiens, de promouvoir par l'entraide le bien-être économique et social de ses sociétaires et de leurs familles, en un mot de servir la communauté villageoise.

(Art. 2 des statuts.)

Confier ses économies à la Caisse Raiffeisen c'est lui permettre de réaliser cet objectif, c'est faire travailler l'argent du village au profit du village.

Les principes sérieux d'administration inspirent confiance

Le caissier d'une Caisse rurale raconte dans le Bulletin d'une organisation Raiffeisen de l'étranger l'intéressante aventure suivante qui vient de lui arriver.

Tout dernièrement, écrit-il, un paysan de notre village se présente chez moi et me demande à quelles conditions notre Caisse Raiffeisen lui consentirait un prêt. Je lui expose que, conformément aux statuts, il doit tout d'abord être admis comme sociétaire et verser une part sociale. Le bonhomme me demande encore quel taux d'intérêt il devrait payer. Je lui fais remarquer qu'une discussion à ce sujet est quelque peu prématurée. En effet, lui dis-je, vous devez tout d'abord présenter une demande d'emprunt motivée, en indiquant les garanties que vous pouvez fournir ; cette demande sera alors étudiée par

le Comité de direction, lequel se réserve de demander non seulement des cautions mais encore une hypothèque.

A ma stupéfaction, poursuit le narrateur, je vois mon interlocuteur faire non pas grise mine, comme j'aurais pu m'y attendre, mais donner au contraire des signes manifestes de satisfaction.

« Ça me suffit, me dit-il, si les prêts ne sont accordés que sous les conditions que vous venez d'énoncer spontanément, les dépôts d'épargne effectués auprès de votre Caisse sont certainement sûrs ! »

Là-dessus, mon visiteur tire de sa poche une grosse bourse en cuir, en sort une liasse de billets, en me priant d'inscrire le montant comme premier versement sur un livret d'épargne.

Quelques pensées tirées du rapport d'un président

Il est toujours instructif de parcourir les rapports présentés aux assemblées générales par les organes responsables des Caisses locales. On y trouve des considérations personnelles qui dénotent de leurs auteurs des connaissances étendues des problèmes économiques et sociaux et qui sont d'une haute portée morale quant à l'esprit que ces dirigeants s'efforcent de faire régner au sein de leurs institutions d'entraide. La forme n'a également rien à envier au fond et c'est à titre éducatif que nous reproduisons ici quelques passages tirés du rapport d'un président genevois.

Fx.

Pour la vingtième fois depuis la fondation de notre institution, nous sommes réunis pour commenter les résultats de l'exercice écoulé et les principaux événements qui les ont dictés.

Selon la tradition, vous entendrez les rapports des trois organes de la Caisse. Ces rapports paraissent peut-être, pour certains d'entre vous manquer de variété; toujours des chiffres et, pour conclusion, les mêmes exhortations finales.

Danger de notre démocratie où les libertés qui nous sont permises, libertés telles que celle d'administrer nous-mêmes nos conditions financières, de gérer entre nous et à notre profit l'emploi de notre argent et les obligations financières de nos exploitations, sont des privilèges inconnus dans bien des pays, privilèges qui encouragent vos dirigeants et devraient amener en rangs serrés et reconnaissants tous les membres de notre organisation à nos assemblées générales.

Nous sommes une force, une force saine, une force grandissante parce que basée sur des principes éprouvés et honnêtes. Nous sommes, Caisse du village, un pilier du magnifique édifice de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, cœur de notre mouvement, qui projette jusqu'aux extrémités du pays un sang régénérateur dans un domaine qui en avait un urgent besoin: le marché de l'argent.

Mais pour progresser, il ne suffit pas que quelques-uns le veuillent; il faut l'appui de tous. Pour cela, il faut comprendre le but et les résultats atteints, et pour comprendre, il faut donner à vos dirigeants la possibilité de vous atteindre. Nous avons besoin de nous rencontrer, de parler ensemble, c'est le but de nos assemblées générales.

Merci à vous tous qui êtes venus; soyez chacun un réactif contre l'indifférence qui paralyse et coule, à la longue, nombre de nos organisations. Soyons conscients des bienfaits dont nous jouissons.

Le régime de dictature et d'oppression sous lequel ploient d'autres nations derrière le trop célèbre rideau de fer devrait stimuler davantage nos énergies demeurer libres.

C'est dans ces sentiments de reconnaissance que nous allons librement discuter et décider des choses qui concernent l'activité de notre banque villageoise, banque qui est notre propriété, qui travaille pour nous et à notre seul profit. Profits magnifiquement illustrés par notre fortune commune...

Notre Caisse, chers amis raiffeisenistes, nous permet une rentabilité, une mise en service utile, loyale et féconde des capitaux extraits de notre travail. Elle empêche que des usuriers s'enrichissent à notre dépens; elle est la main charitable tendue entre nous.

Certes, les temps que nous traversons restent incertains et difficiles. Tu gagneras ta vie à la sueur de ton front, dit l'Evangile. Cette vie est et sera toujours un passage plus ou moins pénible. Sachons cependant voir les joies qui nous sont données et en jouir sainement, pleinement. Il y a surtout celles de l'amitié, celles de la solidarité, deux bases précieuses sur lesquelles repose notre institution raiffeiseniste.

Et enfin, voyons les joies que nous pouvons trouver dans chaque journée qui nous est donnée et les merveilles de la création au milieu desquelles nous vivons. Quelle paix et quelle grandeur, quelle joie et quelle espérance lorsque, à l'aube d'un jour ensoleillé, se renouvelle le spectacle grandiose de l'astre du jour apparaissant sur la somptueuse dentelle de nos montagnes empourprées!

Ne nous dit-il pas chaque jour: « Je viens bénir vos champs, vos moissons, votre travail. Je vous apporte la vie; ayez la foi et l'espérance ». Oui, mes amis, sachons comprendre notre vie et jouir des vrais bienfaits qu'elle nous donne; ses charges seront moins lourdes et son soleil plus joyeux!

Choses et autres

L'épargne en Amérique

Durant l'année 1952, l'épargne a pris une recrudescence considérable aux Etats-Unis. Durant le troisième trimestre de l'année, le volume de l'épargne des particuliers sous forme de billets de banque, d'avois dans les banques et les Caisses d'épargne, de titres et de nouvelles polices d'assurance sur la vie, a augmenté de 5,6 milliards de dollars, un montant qui n'avait été dépassé jusqu'ici qu'une seule fois, durant le troisième trimestre de 1945. Cette heureuse évolution est attribuée d'une part à l'augmentation des revenus personnels et d'autre part à une certaine diminution des achats d'objets de consommation.

Les assurances en Suisse

En 1950, la population suisse a payé pour des assurances la somme considérable de 2,3 milliards de francs. Ceci représente plus du 12 % du revenu national ou 478 francs par tête de population. Par rapport à 1945, le montant des primes ainsi versées a plus que doublé. Cette forte progression résulte naturellement de l'introduction de l'assurance-vieillesse. La participation des assurances privées est de 798 millions. Celle des assurances publiques est de 618 millions pour l'assurance-vieillesse, 225 millions pour les caisses de maladie et 144 millions pour les caisses d'assurance contre les accidents. Les prestations aux caisses de pension ont été de 338 millions.

Notre revenu national en 1951

Selon les données de l'Office fédéral des statistiques, le revenu du peuple suisse pour l'année 1951 a été de 20,46 milliards de francs contre 19,1 milliards l'année précédente. Cela fait en moyenne 4300 francs par habitant. Compte tenu du renchérissement de 71 %, ce revenu est supérieur de 126 % à celui d'avant-guerre. Le revenu du travail, soit celui des personnes de profession dépendante, a été de 11,56 milliards, en augmentation de 8 % sur l'année précédente. Le revenu d'exploitation, soit celui des personnes de profession indépendante a atteint 4 milliards, la progression étant de 5 %. 1340 millions représentent le revenu de l'agriculture, 1370 millions celui de l'industrie et des arts et métiers, 690 millions celui du commerce, banques et assurances et 400 millions celui des professions libérales. Le produit des intérêts se monte à 1890 millions, ce qui représente également une plus-value de 7 % sur l'année précédente. Les revenus des entreprises (dividendes, etc.) ont été de 1420 millions.

Ceux qui se livrent, en URSS, à des dépenses exagérées, doivent être signalés aux autorités par leurs parents...

La *Pravda* invite ses lecteurs à surveiller attentivement les dépenses inconsidérées auxquelles pourraient se livrer des membres de leur famille et à signaler aux autorités ceux qui, parmi ces derniers, vivraient au-dessus de leurs moyens.

« La vigilance, dit-elle, est également nécessaire dans les familles. » Citant trois affaires où de proches parents ont sciemment bénéficié de fraudes ou de vols de deniers publics, la *Pravda*, organe officiel du parti communiste, déclare qu'en de tels cas la famille devrait être considérée comme complice du délit.

Trente millions en enjeux du Sport-Toto

La Société du Sport-Toto vient de faire paraître son rapport annuel qui rappelle que, pour la saison 1951-1952, il y eut 38 concours avec matches de football organisés. Les enjeux encaissés se montèrent à 30 millions 309 237 fr. 25, soit une augmentation de 12,76 % par rapport à l'exercice précédent. Pour la dernière saison, il y eut 19 320 865 coupons participants représentant un enjeu moyen par concours de 797 611 fr. 50.

Il y eut au total 530 496 gagnants. Les primes versées aux gagnants furent au total de 15 223 411 fr. 35, auxquels s'ajoutent 280 000 francs au titre des prix de consolation.

Sur le total des recettes (30 503 527 fr. 95), la Société du Sport-Toto a versé 5 250 042 fr. 21 c. en salaires, 1 386 399 fr. 15 en frais généraux, 25 588 fr. 55 en impôts.

Les cantons ont reçu en taxes 303 092 fr. 80. Le solde actif au 31 juillet 1952 était de 8 034 993 fr. 89. Ce bénéfice net a permis de verser 90 000 francs à l'ASFA, 1 500 000 fr. à l'ANEP, 4 500 000 francs aux cantons et à la principauté du Liechtenstein. Les cantons les plus favorisés par cette répartition sont Zurich (882 608 fr. 40) et Berne (711 974 fr.).

Aménagement constitutionnel des finances fédérales.

Le Conseil fédéral vient d'adresser son message à l'Assemblée fédérale concernant de nouvelles dispositions constitutionnelles sur le régime financier de la Confédération. Il s'agit d'un document comportant, avec ses tableaux annexes, 140 pages.

Dans ses grandes lignes, ce nouveau projet ne diffère pas sensiblement du régime présent. Il prévoit donc la gerbe d'impôts actuels: droits de timbre, impôts anticipés, impôts sur le tabac brut et manufacturé, impôt sur le chiffre d'affaires et impôt fédéral direct. En ce qui concerne ce dernier, on relève que l'impôt complémentaire sur la fortune disparaît. Il est remplacé par une progression plus accentuée des taux de l'impôt sur le revenu. L'impôt des personnes physiques sera calculé d'après un taux progressif, allant jusqu'à 15 % des revenus de la classe la plus élevée. Quant à l'impôt des personnes morales (sociétés de

capitaux et sociétés coopératives) il sera calculé selon des taux uniformes allant jusqu'à 7 % du rendement net obtenu et 10/100 du capital et des réserves. En conséquence l'impôt sur le bénéfice des Caisses Raiffeisen se trouverait porté de 4,5 à 7 %, c'est-à-dire majoré de pas moins de 50 %.

On reproche à ce projet de porter gravement atteinte à l'autonomie des cantons et des communes et de ne prévoir pour ainsi dire aucune réduction des dépenses. Il sera discuté cette année encore par les deux Chambres fédérales. Espérons qu'il sera remanié et amélioré à cette occasion.

Les exportations et les importations en 1952

La valeur maximum des exportations enregistrées en 1951, soit 4691 millions de francs, a été encore légèrement dépassée en 1952 avec 4749 millions.

Les importations ont subi un recul considérable; elles se sont réduites en valeur de 710 millions pour tomber à 5206 millions.

Par suite du recul de la valeur des importations en face d'un léger accroissement de celle des exportations, le solde passif de la balance commerciale, qui était de 1225 millions de francs en 1951, s'est réduit à 457 millions en 1952; ce montant a été plus que compensé par les recettes invisibles de la balance des revenus. Les huit premiers mois de l'année 1952 ont accusé des excédents d'importation et les quatre derniers mois des excédents d'exportation.

La vie des Caisses

Glovelier (Jura)

† Joseph Aubry

C'est avec une douloureuse surprise que tous ses amis et les raiffeisenistes de Glovelier ont appris, dimanche 11 janvier 1953, le décès de leur cher et ancien président, M. Joseph Aubry.

Le défunt s'en est allé à la force de l'âge, après toute une vie de labeur et de dévouement à la chose publique. Il avait été appelé en 1933 à prendre la présidence de la Caisse, à un moment assez difficile. Par son esprit jovial et son savoir faire, il sut redonner un nouvel essor à notre institution; en 1952, il présida encore avec entrain notre assemblée jubilaire.

Sentant sans doute ses forces décliner, il céda la présidence, qu'il avait occupée pendant 19 ans, à une plus jeune force. Il resta jusqu'à sa mort membre du Comité de direction. Aussi est-ce avec un dévouement exemplaire qu'il a travaillé jusqu'à la fin pour la Caisse de son village dont on peut aujourd'hui constater l'heureux épanouissement.

Scieur de son métier et ouvrier exemplaire, il a laissé le meilleur de lui-même dans l'entreprise de son patron.

Que sa famille soit assurée ici encore de la sympathie de tous les membres de la Caisse Raiffeisen de son village.

*

Buix (Jura)

Au début de l'année, chaque société tient son assemblée générale où l'on passe en revue les événements saillants de l'exercice écoulé. Pour notre Caisse, ce fut samedi 31 janvier une réconfortante réunion où s'étaient donné rendez-vous plus de 40 membres.

Sous la présidence autorisée de M. Ernest Goffinet, les débats sont menés rondement. C'est tout d'abord la lecture des comptes et du bilan par le caissier, M. François Prongué. Une fois de plus, notre institution a rempli sa mission qui est de rendre service. Citons quelques chiffres notés au hasard lors de la lecture des résultats de l'année 1952:

Membres: 72, augmentation de 5; somme des dépôts: 754 139 francs, dont 135 000 fr. de capitaux frais; roulement: 1 103 667 fr.; nombre d'opérations: 819; prêts à terme: 625 935 francs; bénéfice 2534 fr. 35; réserves à fin 1952: 22 292 francs.

Signalons une augmentation de la somme du bilan de 142 000 francs et du chiffre d'affaires de 200 000 francs. Ce résultat réjouissant est dû en bonne partie aux fonds publics (commune et paroisse) qui sont venus rejoindre notre petite banque. En revanche, celle-ci a pu accorder des prêts importants pour les travaux effectués dans la commune, tels que canalisation d'égoûts, goudronnage de routes, etc.

Les comptes et le bilan sont acceptés à l'unanimité après qu'ils aient été commentés par le caissier. M. Jos. Fridex, président du Conseil de surveillance, en avait au préalable fait la proposition à l'assemblée.

Si l'Union suisse peut fêter cette année son cinquantenaire, nous pourrons, dans deux ans, fêter les noces d'argent de notre caisse. Le président du Comité de direction invite d'ores et déjà tout le monde à cette manifestation qui sera une véritable fête Raiffeisen.

Fx.

L'ACTIVITÉ DE FONDATION

Si l'année 1952 s'était clôturée par la fondation de la Caisse jurassienne de Tramelan — la seule romande parmi les 16 nouvelles de l'Union suisse — l'année 1953 s'ouvre par l'annonce d'une première fondation en Suisse romande, celle de **Mies**, commune vaudoise à la limite extrême du canton de Genève.

Elle est l'œuvre de jeunes initiateurs, tous anciens élèves des écoles d'agriculture voulant mettre en pratique l'enseignement reçu sur la coopération dans tous les secteurs de la vie au village. Pour parfaire l'ensemble de ces petites unités assurant l'autonomie communale, il fallait créer le propre institut local susceptible de procurer l'indépendance financière. Et lorsque la volonté est bien déterminée, c'est chose vite faite.

Géographiquement parlant, la commune de Mies avec ses 400 habitants est liée à celle de Tannay; les deux villages se touchent à tel point qu'ils constituent une véritable unité économique: un seul bureau de poste, une seule laiterie, une seule école... Cette même collaboration se retrouve dans les sociétés artistiques et autres. Il était donc tout naturel de ne prévoir la constitution que d'une seule Caisse Raiffeisen étendant son activité au territoire des deux communes jumelles.

Après une première prise de contact le 14 janvier avec conférence d'orientation donnée par le délégué de l'Union, M. Froidevaux, la décision de principe était prise et, le 4 février suivant, l'assemblée constitutive était appelée à prendre les décisions définitives en présence du même représentant de l'Union. Les 16 vaillants fondateurs avaient compris l'utilité d'une telle institution d'entraide au sein de leurs communes. Qu'ils en soient félicités!

L'administration de la Caisse a été confiée à une équipe de dirigeants enthousiastes qui se proposent de répandre dans tous les foyers le sens de la coopération villageoise dans le secteur de l'épargne et du crédit. M. Luc Luginbuhl, promoteur du mouvement, a été appelé à la présidence du Comité de direction tandis que M. Robert Grosjean présidera le Conseil de surveillance. Le sympathique gérant-laitier, M. Charles Sahli, s'est vu confier la délicate mission de caissier. A tous, bon courage!

Les 950 Caisses de l'Union Raiffeisen suisse accueillent chaleureusement leur sœur benjamine et lui souhaitent plein succès. Et maintenant le pas est donné. A qui l'honneur de la prochaine fondation en Suisse romande?

Cette séance fructueuse est close après que plusieurs membres se furent exprimés pour marquer les réalisations de l'an passé. Quelques mandats venant à échéance sont renouvelés pour une nouvelle période. Le président dit sa gratitude à tous et invite l'assistance à prendre le verre de l'amitié. Puisse notre belle œuvre d'entraide continuer à prospérer afin de réaliser toujours mieux l'utile mission économique et sociale qu'elle s'est donnée.

J.C.

*

Les Genevez (Jura)

Dimanche 8 février notre Caisse Raiffeisen tenait son assemblée générale annuelle. Bien fréquentée, celle-ci entendit les rapports d'usage de ses organes responsables, rapports qui firent ressortir la marche ascendante de cette louable institution. Qu'on en juge plutôt : Effectif 76 membres dont 4 nouveaux ; roulement de fonds 885 475 francs en 974 opérations. L'épargne augmente en 1952 de 107 681 francs et passe ainsi à 613 525 francs, reposant sur 371 livrets. Les avoirs à la Caisse centrale et les prêts aux sociétaires progressent de 93 282 francs et atteignent actuellement 653 182 francs. Le bénéfice net de 2835 francs, entièrement versé aux réserves, les renforce avantageusement. Quant au bilan il balance par 715 274 francs.

Comptes et bilan sont approuvés à l'unanimité avec décharge et remerciements à la direction et au caissier.

Aux élections statutaires qui suivirent, un seul changement. M. H. Maillard, garde-chef retraité ayant quitté la localité, c'est M. R. Voirol qui lui succédera.

Belle et réconfortante séance. Notre petite banque locale jouit certainement de la confiance de la population villageoise.

Un participant.

*

Miécourt (Jura)

Vendredi 6 février, notre société tenait son assemblée générale sous la présidence du toujours actif et dynamique M. Gilbert Petignat.

Nous entendîmes entre autres la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée annuelle par notre secrétaire M. R. Bonvallat, puis notre caissier M. A. Petignat nous donna connaissance du bilan et des comptes en les commentant d'une façon claire et précise. Ils furent acceptés à l'unanimité. Voici quelques chiffres :

Sociétaires 56 ; roulement 364 798 francs en 457 opérations ; bénéfice 871 fr. 35 ; réserves à fin 1952 1962 fr. 45.

M. l'abbé Chapatte, curé de notre paroisse, tint lui aussi, en quelques paroles bien senties, à magnifier l'œuvre des Caisses Raiffeisen. Il nous donna en exemple l'une de nos sociétés ajoulotes qui vient de fêter son cinquantenaire et dont le roulement actuel dépasse le million.

Lui faisant suite, M. Robert Boéchat, président du Comité de surveillance, remercia les uns et les autres, en particulier le président, le secrétaire et le caissier. Quelques mandats étant venus à expiration, ils furent renouvelés sans autre.

Bref, tous ces tractanda furent littéralement enlevés au pas de charge afin de permettre à notre invité du jour, M. Géo Froidevaux, inspecteur à Saint-Gall, de nous entretenir plus longuement. Inutile de dire qu'il devait

le faire de main de maître et nous ne saurions tous trop l'en remercier. Avec lui, nous regrettons toutefois que, dans notre village comme dans beaucoup d'autres, il y ait encore trop d'indécis et d'indifférents. Voilà un travail tout trouvé pour 1953 : faire connaître la Caisse davantage, la faire apprécier et surtout la faire prospérer par l'adhésion de nouveaux membres. N'oublions donc pas notre vieille devise : « Un pour tous, tous pour un », elle est ici plus que jamais d'actualité.

G.

*

Saint-Ursanne (Jura)

Dimanche 25 janvier, notre Caisse a tenu sa 20^e assemblée générale à la Maison des Oeuvres. Cette institution coopérative d'épargne et de crédit compte 135 membres. Aussi la dernière réunion groupait-elle plus de 80 sociétaires. Le président, M. Xavier Marchand, a présenté, tout d'abord, un excellent rapport sur l'activité et la situation de la Caisse ; puis il a parlé du cinquantenaire de l'Union Raiffeisen suisse à Saint-Gall et de l'organisation de cette Centrale qui rend, en particulier par son Office de revision, d'excellents services aux Caisses locales affiliées et à leur clientèle.

Après ce tour d'horizon d'ordre économique et administratif, M. Georges Cramatte, caissier, a commenté le bilan et le compte annuel de 1952. Sur proposition de M. Léon Buchwalder, président du Comité de surveillance, l'assemblée a adopté les comptes du dernier exercice à l'unanimité.

La Caisse Raiffeisen locale, reconnue officiellement comme établissement de crédit foncier, est une des plus fortes du Jura. Elle gère une fortune de 1 400 000 francs ; son bilan a enregistré une augmentation de 270 000 francs en une année. Son chiffre d'affaires dépasse les 2 ½ millions et son bénéfice se monte à 7 088 francs versés au fonds de réserve. Ce sont des chiffres éloquentes. Ils témoignent de l'importance et de la vitalité de cet institut financier local. Ces dernières années, la Caisse Raiffeisen se développe de façon remarquable. Elle tient ce succès à sa structure, à ses principes, à sa bonne administration. Elle jouit d'une grande confiance auprès de la population de la ville et des localités environnantes, car elle rend service aux débiteurs et aux épargnants du Clos-du-Doubs qui, sur place, peuvent régler leurs affaires ou déposer leurs avoirs à de bonnes conditions de taux. Son but est de recueillir l'argent de la région pour l'utiliser dans la région même.

C.

*

Le Locle (Neuchâtel)

Samedi 14 février, l'assemblée générale de notre Caisse s'est réunie au Café de la Place. Par suite de fortes chutes de neige et des chemins impraticables dans les environs, 44 membres seulement sont présents.

Notre ami Henri Girard, vice-président du Comité de direction, dirigea les débats en l'absence du dévoué président Jules Huguenin, retenu chez lui par la maladie.

Des rapports présentés, il ressort que l'effectif des sociétaires est de 113, soit 10 de plus qu'en 1951. Le mouvement général de 1952 (recettes et dépenses) a atteint 3 millions. La Caisse est réjouissante. Tous les services accablés, augmentation de 1 135 000 francs sur l'exercice 1951. Le total du bilan est de

1 547 384 fr. 80. Le développement de la sent une forte augmentation par rapport à l'exercice 1951 : les prêts à terme 30 %, les créances hypothécaires 12,9 %, l'épargne et les obligations de caisse 11,9 % totalisant 1 310 385 fr. 04 (l'épargne seule 24,95 %), les comptes courants ordinaires 32,2 %, les crédits en comptes courants, tous garantis, 300 %. Le montant des profits est de 45 717 fr. 73, celui des charges 41 851 fr. 57, le bénéfice net se monte ainsi à 3 866 fr. 16. La forte liquidité de 1952 a été ramenée à un niveau normal par la constitution d'hypothèques en fin d'exercice.

Il a été mis en relief, d'autre part, que notre petite banque rurale jouit de la confiance des agriculteurs locaux. De même la population citadine de la Mère commune des montagnes lui prouve son attachement par ses apports en comptes d'épargne et en obligations de caisse. La Caisse de crédit mutuel du Locle peut donc envisager l'avenir avec confiance : elle répond à une nécessité et tient bien sa place dans la vie économique et commerciale de la localité.

J.

*

Montagny (Fribourg)

Dimanche 1^{er} février déjà, notre Caisse de Crédit mutuel de Montagny, fondée en 1920, se réunissait à Montagny-la-Ville en assemblée générale ordinaire pour prendre connaissance des résultats de l'année écoulée. M. Marcel Rossier, président du Comité de direction, dirigeait les débats.

Après la désignation des scrutateurs et la lecture d'un procès-verbal très circonstancié, l'assemblée entendit avec satisfaction la lecture des comptes et les constatations particulières qui en découlent. L'aspect général de notre institution paroissiale révèle une situation très saine susceptible cependant d'un développement plus large.

Les comptes de 1952 révèlent un roulement de 610 543 francs qui a pu être atteint en 907 opérations apportant un bénéfice de 3 689 francs lequel porte le fonds de réserve à plus de 46 000 francs. Au bilan, l'ensemble des comptes débiteurs ascende à quelque 750 000 francs répartis en 130 comptes, tandis que l'épargne se monte à plus de 850 000 francs.

Soulignant l'excellente gestion de la Caisse, l'examen fait récemment par le reviseur de l'Union en relève l'organisation claire et méthodique, une présentation irréprochable des livres. De son côté, le rapport des Comités dirigeants se réjouit de la sécurité qu'inspirent soit la situation satisfaisante de la Caisse, soit surtout le travail inlassable et constructif du caissier, M. Oscar Joye.

Au chapitre des élections, fort sommaire d'ailleurs, M. le curé Hauser a été choisi à l'unanimité pour faire partie désormais du Conseil de surveillance par suite du désistement intentionnel, geste déférent, de l'un de ses membres méritants qui en faisait partie depuis 33 ans, soit depuis la fondation.

Au cours de la discussion générale et d'un vaste tour d'horizon des possibilités futures, on entendit successivement M. le curé Hauser qui remercia en termes farcis et délicats pour la confiance dont il venait d'être l'objet, M. Alexandre Stern, syndic, qui souligna une fois de plus la véritable mission d'une telle Caisse, puis M. Henri Gilland qui traduisit la reconnaissance toute particulière due au président, à l'infatigable caissier et à tous les membres

qui, par leur solidarité effective, ont apporté leur part à la vitalité de la caisse, contribuant ainsi à l'essor économique de la région.

C.

*

Onnens (Vaud)

La Caisse qui groupe 33 membres a tenu sa 6^e assemblée générale le 7 février dernier pour prendre connaissance des différents rapports et comptes 1952, sous la présidence de son actif président, M. Roger Dyens. Pour remplacer M. Hermann Grin, membre du Comité de surveillance, est nommé M. André Dagon, d'Eugène. Le Comité de direction est réélu en bloc.

Après lecture du procès-verbal par le secrétaire et après avoir entendu les rapports des Comités et l'exposé du caissier, chacun a pu se rendre compte, avec plaisir, de la bonne marche de notre institution qui a déjà rendu de grands services et s'est bien affirmée.

La somme du bilan est en augmentation de

40 398 francs et atteint à la fin de l'exercice un montant de 106 698 francs. Le bénéfice net de 738 fr. 95 a été intégralement versé à la réserve sociale qui se monte à 1488 fr. 84.

Les carnets d'épargne au nombre de 90, en augmentation de 20, représentant 105 000 fr. déposés, constituent un résultat heureux pour une localité ne comptant pas 300 habitants et prouvent que la Caisse a la confiance du public.

Après l'assemblée officielle, le village était invité à se joindre aux membres pour assister à une petite séance récréative qu'a bien voulu préparer M. Robert Schwab, membre du Comité, qui a fait passer sur l'écran deux métrages intéressant le village: *Fête d'été au bord du lac*, *Course de la Société de musique à Cointrin* et un film policier *L'aventure est au coin de la rue*.

La 6^e assemblée de la Caisse Raiffeisen a été une réussite dignement clôturée par une quête qui a produit la belle somme de 250 fr., versée à la Croix-Rouge au profit des malheureux sinistrés.

l'occasion d'une 10^e assemblée générale par un de ceux-là qui avaient été parmi les initiateurs, qui avaient participé à tous les actes de fondation et qui avaient suivi pas à pas le développement de l'association. Quelle belle œuvre alors! toute pleine de vie, de couleur, toute vibrante de sincérité! Le récit était émaillé de détails piquants, pittoresques, de bons mots restés tout frais à la mémoire.

Ce film captivant, relate le commentateur de l'assemblée dans son procès-verbal, a produit une profonde impression sur les auditeurs qui revivaient les péripéties de l'acte et dont plusieurs se reconnaissaient dans les citations.

Nous n'avons pu qu'applaudir à l'idée et la recommandons aux jeunes Caisses qui vont prochainement marquer une étape de 10 ou de 15 ans d'activité. Elles seront par la suite en possession d'un document de première valeur à conserver aux archives, mine précieuse de renseignements pour les jubilé futurs. Elles livreront à la postérité un film vivant de la naissance et des premiers pas de la Caisse. Le chroniqueur du 25^e ou du 50^e anniversaire bénira ses devanciers pour leur esprit de prévoyance et d'à-propos. Il n'aura qu'à compulser les procès-verbaux et la statistique pour compléter son œuvre.

Je gage, cher président, que vous êtes acquis à ma proposition. Je vous vois déjà dressant le plan de votre travail ou donnant des ordres pour son exécution. N'oubliez pas de me tenir au courant de la réussite. Merci par avance et bien cordialement à vous.

Votre dévoué Fx.

Quand établir la première chronique de la Caisse?

Lettre ouverte à un président.

Cher président,

Vous tenez à célébrer le 10^e anniversaire de la fondation de votre petite banque villageoise. Mais vous êtes embarrassé quant à la manière de marquer l'événement. Je veux bien, pour l'occasion, vous passer un tuyau. Le voici avec quelques commentaires appropriés.

Dans une lettre ouverte parue ici même il y a quelques années (*Messenger* N° 3 de 1947), nous spécifiions déjà qu'il ne saurait être question d'organiser une festivité particulière à l'occasion de la 10^e assemblée générale. On ne doit célébrer, par une manifestation spéciale se déroulant dans un cadre plus solennel, que les vrais jubilé, c'est-à-dire le quart de siècle puis le demi-siècle d'activité. Cependant, si l'on ne doit pas « fêter » le 10^e exercice, pas plus que le 20^e, il est tout à fait naturel de relever l'événement en assemblée générale.

Sans cérémonial quelconque, après l'ordre du jour habituel, il convient de marquer l'étape et de souligner le chemin parcouru. C'est alors la toute belle occasion de présenter un premier historique de la Caisse, qui rappelle la fondation de l'institution, qui met en évidence les efforts accomplis et les résultats obtenus, qui situe les mérites en regard du bilan matériel et moral de l'œuvre. Ce rappel, par lui-même, doit commémorer l'événement de manière suffisamment digne pour qu'il porte ses fruits.

Mais, me dites-vous, n'est-ce pas prématuré de rédiger déjà une notice historique alors que l'action est encore si pro-

che et que ceux qui en ont été les acteurs sont encore les mêmes ou à peu près qui se trouvent à l'ouvrage?

Notre expérience faite à ce sujet justifie notre proposition. En effet, il nous a été donné de participer à de nombreuses manifestations jubilaires à l'occasion des 25 ans d'activité de Caisses. Nous avons pu apprécier la valeur de la chronique chaque fois présentée. Si tels de ces rapports témoignaient d'une réelle valeur historique, voire littéraire, et d'une haute élévation de pensée, nous avons trop souvent regretté le manque de détails, de vie, de couleur dans la narration des faits qui ont marqué la fondation.

Après 25 ans, les souvenirs s'estompent, même pour ceux qui ont vécu les événements, des détails intéressants se perdent, la mémoire fait défaut, de nombreux acteurs ont disparu. On peut se trouver dans l'embarras quant au choix du chroniqueur, car il ne suffit pas de lui reconnaître les qualités requises, il faut lui fournir la matière alors que les procès-verbaux sont, la plupart du temps, si avares de détails. S'il veut vraiment se donner de la peine, le pauvre rapporteur en quête de documentation auprès des fondateurs, tous relativement âgés, doit s'en tenir aux bribes éparses de renseignements recueillis et, de ces éléments décousus, en faire quelque chose d'à peu près présentable. Il éprouve souvent le sentiment que son exposé manque de précision et ne reflète pas parfaitement le fait historique. L'effort fourni par lui ne trouve pas sa juste récompense.

Par contre, l'an dernier, nous avons eu entre les mains la chronique présentée à

CORRESPONDANCE

Qui peut prendre part à l'assemblée des délégués des Fédérations cantonales?

Réponse à M. J. M., à O. (Jura).

Seuls, les membres dirigeants des Caisses fédérées dûment mandatés conformément aux statuts de la Fédération jurassienne peuvent prendre part à l'assemblée des délégués avec droit de vote. Les autres dirigeants peuvent y participer avec voix consultative (art. 7).

Il est exclu d'y déléguer d'autres sociétaires ne faisant pas partie des Conseils. Vous devez donc répondre par une fin de non recevoir à la proposition ou réclamation faite par un de vos membres lors de la dernière assemblée générale de votre Caisse.

Nous devons ici mettre l'accent sur le mandat que doit remplir le délégué. Ce mandat ne peut être confié qu'aux responsables membres d'un des deux Conseils ou au caissier.

L'assemblée des délégués de la Fédération ne saurait être assimilée à une manifestation quelconque, à une réunion amicale ou à une festivité à laquelle on désire participer pour profiter de quelques jouissances aux frais de la princesse.

L'assemblée des délégués est une séance de travail. Elle a pour attribution: la nomination de ses propres organes, la discussion et l'approbation du rapport présidentiel, l'adoption des comptes, l'étude de problèmes juridiques financiers, économiques et sociaux relatifs à l'administration et à la mission des Caisses, etc...

Il serait par conséquent inconcevable que n'importe quel raiffeiseniste puisse prendre la parole et faire des propositions alors qu'il ne possède aucunement la préparation adéquate sur les questions débattues. La délégation de votre Caisse doit être composée de responsables au courant des affaires, à même de participer objectivement aux débats et de prendre part au vote en parfaite connaissance de cause et en conformité du mandat reçu.

Il en est ainsi dans toute démocratie. Chacun a le droit de briguer les fonctions supérieures. Mais seuls les élus investis d'un pouvoir peuvent l'exercer avec charge d'en rendre compte. Si, d'une certaine manière, par le voyage intéressant qu'elle occasionne, par les heures instructives et charmantes qu'elle fait passer au contact de ceux qui se vouent au même idéal, par les jouissances intimes qu'elle procure, l'assemblée des délégués laisse aux participants le désir d'y revenir..., ce n'est que juste et modeste récompense envers les dirigeants dévoués qui, l'année durant, consacrent bénévolement leur temps et leurs peines à la conduite des affaires. *Fx.*

Communications de la Direction de l'Union

Promotions à la Caisse centrale.

Dans sa dernière séance, le Conseil d'administration a nommé *mandataires commerciaux* au sens de l'art. 462 du code des obligations:

MM. Hans Kegel
Louis Monthoux
Hans Enz

et leur a conféré la signature collective pour les affaires du département qui leur est attribué.

Ecu commémoratif vaudois 1803-1953.

A l'occasion du 150^e anniversaire de l'entrée du canton de Vaud dans la Confédération, qui sera célébré le 14 avril prochain, a été gravé un *écu commémoratif* d'une réalisation particulièrement réussie dans le domaine de la numismatique. Cet écu, qui n'a toutefois pas cours légal en tant que monnaie, est mis en vente aux conditions suivantes: *écu en or 200 francs; écu en argent 5 francs.* On peut les commander à l'Union suisse.

Notice de la rédaction

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la publication de plusieurs comptes rendus d'assemblées générales de Caisses. Nous nous en excusons auprès de nos aimables correspondants.

FÉDÉRATION VAUDOISE

La Fédération vaudoise invite les Caisses Raiffeisen fédérées à lui annoncer les membres de leurs organes dirigeants (comités, caissiers) qui ont accompli 25 ans de fonction depuis la dernière assemblée de délégués. Ces communications seront faites pour le 25 mars au plus tard à M. Ph. Viallon, secrétaire de la Fédération, à Ballens.

Anciens jugements sur les Caisses Raiffeisen

Un temps viendra assurément où chaque commune aura sa Caisse de crédit Raiffeisen. Heureuses celles qui se sont procuré assez tôt cette institution bénie! On y trouve non seulement la cause la plus efficace du progrès et de la prospérité de la classe paysanne, mais aussi le meilleur appui de la classe moyenne tout entière, par conséquent le plus solide rempart de la Patrie.

Conseiller d'Etat Dr G. Baumgartner,
Saint-Gall, 1910.

Aucune autorité ne saurait apprécier assez les efforts actuellement faits pour développer l'esprit d'épargne. Bien que je sois représentant d'une banque d'Etat qui a un capital-actions de 30 millions et un roulement de deux milliards par an, je ne vois pas dans les Caisses Raiffeisen des établissements concurrents, mais je m'intéresse avec plaisir à leur développement et à leurs succès. La formation du sens de l'épargne n'est pas un monopole de l'Etat. Stimuler l'épargne, c'est fortifier le véritable et sain esprit de famille, si indispensable à la bonne marche d'un Etat. Le manque de biens peut devenir aussi funeste à l'Etat que les empiètements du grand capital. Favoriser la petite propriété, comme le font si bien les Caisses Raiffeisen, multiplier le nombre des existences indépendantes, comme les Caisses l'ont à cœur, voilà, certes, un travail méritoire, d'une souveraine importance pour l'économie nationale. Et c'est là aussi la raison pour laquelle les Caisses Raiffeisen méritent toute la sympathie des autorités.

Conseiller d'Etat Chatton, directeur des finances du canton de Fribourg, 1922.

La coopération

s'appuie sur la démocratie

L'un des buts principaux du coopératisme, c'est de remettre entre les mains des gens à revenus modestes le contrôle de leur vie économique. C'est d'assurer une gestion plus démocratique de l'économie.

Pour en arriver là, le coopératisme reconnaît la nécessité de faire intervenir les forces morales, de faire appel aux sentiments de justice, de charité et de solidarité. Il s'applique à susciter chez les individus et chez les groupes un renouveau de confiance en soi et de confiance en les autres.

Le mouvement coopératif ne cherche pas à soulever l'antagonisme entre les classes de la société. Il n'est pas dirigé contre celui-ci ou celui-là. Il ne poursuit pas une œuvre négative, mais bel et bien une œuvre positive.

En amenant les membres des classes populaires à participer activement et volontairement à la réalisation du bien commun, la coopération aide à l'édification et au bon fonctionnement de la démocratie. *(Ensemble).*

A. JÄGGI, pépinières forestières
Rechterswil, (Soleure)
offre des

Plantes forestières
de bonne provenance et de meilleure qualité
Visitez
nos cultures
ou demandez nos prix courant
Téléphone (065) 4 74 25



Manteaux de pluie de l'armée USA
toutes grandeurs, orig. à Fr. 36.— pièce

E. FLÜHMANN, Neuengasse 11a **BERNE**
1^{er} étage, à gauche ★ Tél. (031) 3 84 02

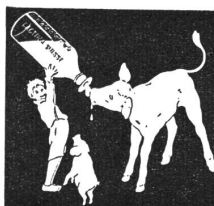
MASTIC

Bärtschi

60 ans de succès

**MASTIC
PLASTIQUE**

en tablettes de 500 g.
En vente partout



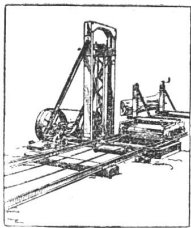
60 litres de lait économisés
par l'achat d'un sac de 5 kg.

LACTINA

l'aliment vitaminé le plus concentré
pour veaux et porcelets

Echantillon gratuit et documentation sur demande
LACTINA SUISSE PANCHAUD S.A. VEVEY

SCIES TRANSPORTABLES



ou au sous-sol. Scies hydrauliques et turbines.

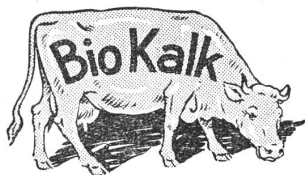
MÜLLER FRÈRES SUMISWALD

(BERNE)

Constructions mécaniques

pour travailler le bois de construction et planches, construites d'après des expériences décennales dans la construction des scieries. Scies de côté stationnaires avec chariots lourds, parallèles et fixe rapide. Des machines avec impulsion dessus

circulaires, roues



BIO-KALK, le sel minéral nutritif est connu partout depuis 15 ans. Son action, pour le grand et petit bétail et la volaille, pour la formation des os, pour la régularisation de la digestion, pour l'augmentation de la production du lait et de la ponte des œufs est reconnue et incontestable. 10 kg. 7 francs / 15 kg. 9.75 / 25 kg. 15.— / 50 kg. 28.50 / 100 kg. 54.50 franco.

JUVITON, le nouvel aliment éprouvé pour l'élevage de tous les jeunes animaux, aussi les chiens, spécialement pour les animaux en retard de croissance, contient la plus fine huile de foie de morue, différentes levures et des ferments de lait. 2 kg. 5 fr. / 5 kg. 11.50 / 10 kg. 20.— franco.

Demandez le **BIO-KALK** dans les drogueries et les associations agricoles, le **JUVITON** dans les pharmacies et drogueries, à défaut, s'adresser à la fabrique

Dr C. MARBOT & Cie, KIRCHBERG (Berne)

Nous livrons aussi la plus fine huile de morue, l'émulsion et les remèdes pour les animaux.

Cours agricoles

Les cours renommés par correspondance en français de l'Institut Mercurius, le plus grand Institut spécial de Hollande pour l'enseignement de ces cours recommencent en mars. Paiement en francs suisses. Demandez la brochure gratuite avec 97 cours.

Laiterie - Traite mécanique - Technicien en laiterie - Fabrication des produits de laiterie - Elevage des chevaux, porcs, moutons, bétail - Chef de culture - Alimentation du bétail - Culture des porte-graines, plantes bulbeuses, potagères, maraichères - Floriculture - Art floral - Architecture des jardins et des parcs - Aménagement des jardins - Le dessin des jardins et des parcs - Fumures.

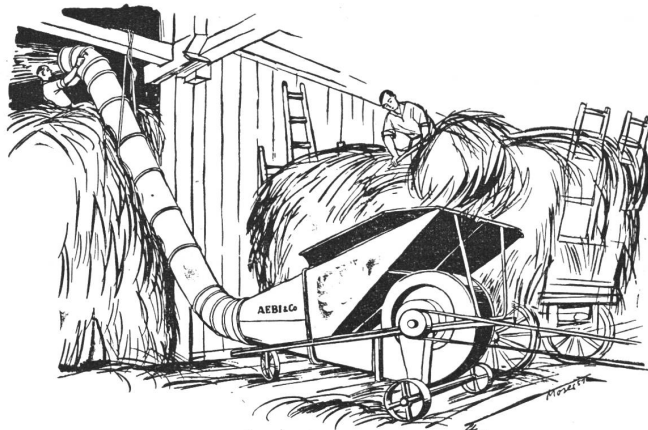
MERCURIUS Apeldoorn (Hollande)

30 années d'expérience

Un nouveau Souffleur-Engrangeur construit par AEBI

offre des avantages évidents:

- Augmentation du rendement effectif grâce à la forme particulière de notre souffleur.
- Nous construisons des monte-charge à 4 câbles et à pince depuis 50 ans et nous savons par expérience ce que l'agriculteur attend d'une telle installation.
- Nous étudions sur place les possibilités d'installation et la question du moteur.



Selon le travail prévu, nous livrons des souffleurs-engrangeurs mobiles et des installations fixes avec des tuyaux de 500 mm et 600 mm de diamètre. Le rendement horaire varie, suivant la force disponible, entre 4000 kg et 6000 kg de foin. Nous garantissons un bon fonctionnement non seulement avec le foin, mais également avec les gerbes de lieuse et à main, la paille bottelée, le foin haché, etc. L'installation travaille sans l'habituel grondement si désagréable.

Nous nous recommandons aussi pour l'installation des monte-foin à 4 câbles et à pince, et nous discutons volontiers avec vous sur place du mode de déchargement qui conviendrait le mieux à votre exploitation.

Mais, si vous voulez d'abord étudier le problème vous-même, demandez-nous les prospectus en nous adressant le coupon ci-dessous. Références à disposition.



Decouper ici et envoyer dans enveloppe ouverte et affranchie de 5 ct.

AEBI & CO.
Fabrique
de machines
BERTHOUD

Veuillez m'adresser le prospectus concernant le souffleur-engrangeur / monte-foin à pince / monte-foin à 4 câbles (bliffer ce qui ne convient pas)

NOM

ADRESSE

Rédaction et administration: UNION RAIFFEISEN SUISSE, SAINT-GALL
Impression: IMPRIMERIE FAWER & FAVRE S.A. LAUSANNE, Maupas 7

La Pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

LE BANCHE SVIZZERE NEL 1951

I conti debitori (conti correnti e mutui) hanno registrato durante il periodo 1930-1935 una inflessione di poco più di 3 miliardi di franchi; alla fine del 1940 si verificava una ulteriore riduzione di 1,3 miliardi e figuravano in bilancio

con 3,1 miliardi di franchi. Durante il periodo bellico si registrò un aumento di 0,4 miliardi; negli anni di alta congiuntura, seguenti immediatamente il conflitto mondiale — in dipendenza degli importanti crediti ed anticipi accordati ad

ogni ramo economico — il debito totale professato nei confronti degli istituti bancari passò nuovamente a 6,6 miliardi di franchi. Questo importo è però ancora inferiore alla quota massima registrata verso il 1920.

La voce « mutui ipotecari » presenta invece un costante ritmo ascendente. Gli anticipi garantiti da pegno immobiliare che nel 1930 ammontavano a 7,2 miliardi, toccarono i 12,6 miliardi al 31 dicembre 1951. L'aumento principale rispecchia in generale l'attività nel campo delle costruzioni; così che si possono facilmente distinguere due periodi e precisamente quello dal 1931 al 1934 e l'altro dal 1946 al 1951.

Il costante aumento degli investimenti ipotecari ha fatto sì che a fine 1951 gli stessi assorbivano il 43,5 %, mentre nel 1930 rappresentavano solo circa 1/3 del bilancio. Nel 1939 e nel 1940 questa posizione superò persino il 50 % dei bilanci.

Naturalmente questa percentuale varia a seconda dei differenti gruppi bancari. Mentre presso gli istituti fondiari essa è del 72,8 %, presso le Casse di risparmio è del 70,4 %, presso le Casse rurali del 63,4 %, presso le banche cantonali del 59,2 %.

Abbandonando la relatività, constatiamo che le banche cantonali hanno accordato per 6,5 miliardi di mutui ipotecari (quindi oltre il 50 %) mentre agli istituti di credito fondiario spettano solo 2,5 miliardi, ossia circa 1/5 della voce « mutui ipotecari ».

L'importo medio dei mutui ipotecari si aggira sui 21 000 franchi. L'interesse non ha subito speciali variazioni a partire dal 1947; la media dei tassi applicati dai differenti istituti bancari per mutui ipotecari fu la seguente: 1947, 3,55 %; 1948, 3,58 %; 1949, 3,56 %; 1950, 3,55 %; 1951, 3,54 %.

Il tasso del 3,50 % ha trovato applicazione nell'88 % dei casi, mentre nel 1949 interessava solo il 76 % e nel 1945 addirittura solo il 16 %.

Le oscillazioni nel tasso applicato nei singoli cantoni non assumono carattere di particolare importanza; variazioni superiori allo 0,03 % vennero registrate solamente in tre cantoni e precisamente a Friburgo, nei Grigioni e nel Vallese. Con simili riduzioni si cercò di avvicinarsi al tasso medio nazionale del 3,54 %.

Difficile risulta per contro una precisa analisi dei differenti tassi d'interesse in vigore nei singoli cantoni, non essendo possibile ottenere una uniforme suddivisione dei mutui ipotecari.

Considerato quale tasso medio il 3,54 % abbiamo: sei cantoni col 3,50 %, 14 cantoni con tasso oscillante fra il 3,51 % ed il 3,57 %; solo in cinque cantoni il saggio è leggermente superiore.

La media più elevata è registrata nel cantone di Appenzello Interno, con 3,74 % seguita dal Ticino con 3,71 %.

Anche gli altri conti debitori registrarono nel 1951 un aumento di 640 milioni di franchi (1950: 670) e passarono a 6,6 miliardi di franchi, avvicinandosi al livello del 1931.

Tutti i gruppi bancari partecipano all'aumento in parola; le banche cantonali con oltre il 50 % si assicurano la parte del leone.

I conti correnti debitori ammontavano a fine dicembre 1951 a 4704 milioni dei quali solo 964 non coperti, mentre dei rimanenti ben 1606 milioni sono cauti da ipoteca.

I crediti di costruzione toccano il livello massimo sin'ora registrato con 713 milioni.

Nel 1951 vennero devoluti 1176 alla costruzione di case private, mentre 507 milioni vennero destinati ad immobili aventi carattere industriale. Durante l'esercizio in esame, nei 382 comuni aventi una popolazione di oltre 2000 abitanti vennero costruiti 23 201 appartamenti, contro 19 374 nel 1950.

Il ritmo ascensorio dei crediti di costruzione trova giustificazione non solo nell'aumentato volume delle costruzioni, bensì anche nel maggior costo delle costruzioni stesse.

Prima di chiudere questo breve stralcio dal particolareggiato rapporto della banca nazionale svizzera, gioverà fare qualche rilievo su taluni voci del capitolo « perdite e profitti ».

Dopo aver toccato nel 1940 — con 275 milioni di franchi — il livello massimo, il beneficio lordo registra un costante aumento e nel 1951 superò per la prima volta i 500 milioni, raggiungendo i 514 milioni.

Nei confronti degli esercizi precedenti, si notano i seguenti aumenti: 1950, 4 mil.; 1946, 49 e 1947, 56 milioni.

Del beneficio lordo il 46,9 % è stato conseguito dalle grandi banche, mentre le banche cantonali si sono assicurate il 27,2 %.

Differenti sono le fonti che alimentano tale benefici, a seconda della particolare attività degli istituti bancari.

Così mentre presso le Casse rurali la differenza fra interessi attivi e quelli passivi rappresenta il 94,6 % del beneficio lordo, la stessa percentuale si riduce a 17,9 % presso gli altri istituti.

Le commissioni rappresentano, per esempio, presso le grandi banche e presso gli altri istituti bancari il 32,7, risp. il

36,7 % del beneficio lordo. Presso le banche locali il reddito del portafoglio cambiario rappresenta il 20 % del beneficio lordo, mentre la stessa voce non costituisce che il 7 % presso le banche cantonali.

Anche le uscite hanno registrato un enorme aumento. Dal 1940 al 1951 si sono press'a poco raddoppiate. La cove più importante è costituita dalla retribuzione degli organi direttivi e del personale dei singoli istituti.

A fine 1951 le banche occupavano 20 989 persone, di cui 4 023 di sesso femminile.

Il beneficio netto fu di 143 milioni (1950: 125) e rappresenta circa il 28 % dell'utile lordo. Nella ripartizione del beneficio si registra un sensibile aumento delle assegnazioni al fondo di riserva.

Mentre nel 1930 le stesse importarono solo il 17,8 % del beneficio netto, a fine 1951 ne rappresentavano il 29 %.

Accanto a simili così interessanti e minute indagini circa la costituzione dei bilanci delle singole banche, il rapporto espone ancora alcune considerazioni concernenti i crediti e mutui garantiti da fidejussione personale.

Alla fine del 1951 238 909 partite di mutuo e credito, per un complessivo di 1720 milioni di franchi, erano garantiti da fidejussione, oppure da fidejussione e da altre sicurtà.

Nei confronti dell'anno 1944 l'effettivo dei crediti assistiti da fidejussione registra una riduzione di 22 906 unità; per contro l'importo dei mutui aumentò di 351 milioni di franchi.

I crediti garantiti da fidejussione presentano un importo medio di 7199 franchi, contro i 5230 nel 1944.

COMUNICATO

Il servizio cassa dell'Unione attira l'attenzione dei signori cassieri sul fatto che a partire dal 14 aprile 1953 le banconote italiane di lire 50 e lire 100 (colore verde, rispettivamente rosso) aventi dimensioni mm. 60 × 133, emissione 1944, non avranno più corso legale.

A partire dal 14 aprile 1953 avranno valore unicamente le banconote aventi il seguente formato:

lire 100: cm. 11 × 7

lire 50: cm. 10 ½ × 6 ½

Chi intende sostituire i biglietti di banca dichiarati fuori corso con le nuove banconote dovrà inviarli tempestivamente alla Cassa centrale, vale a dire entro il 13 aprile pv.